

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du vendredi 10 juillet 2020 – 19h00**

Mention de la convocation au registre des délibérations :

La convocation du lundi 6 juillet 2020 a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal par voie électronique pour la réunion du vendredi 10 juillet 2020, à 19h00, à la salle de l'ancienne école, dont l'ordre du jour est le suivant :

- Sénatoriales - Élection du délégué et des suppléants
- Fixation du loyer du logement sis au n°8 de la rue de la Tour
- Questions diverses

La réunion a lieu en public mais avec un effectif limité à 8 places maximum pour respecter les « mesures barrières » liées à crise sanitaire actuelle.

L'an deux mil vingt, le **dix juillet**, à 19h00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'ancienne école, conformément à l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur OLLIER Jean-Philippe, Maire.

Étaient présents à l'ouverture de la séance : 8

ARRUFAT Cécile, BERNARD Pierre-Joan, CHAROT Danielle, DELMAS Johann, LEFEBVRE Antoine, Hélène MARCHAL, Jean-Philippe OLLIER,

Ont été retardés : 0

Absents : 0

Absents excusés : 1

DÉVÉ Franck, LEFEBVRE Bérangère, NOGUÉ Joël

Nombre de procurations : 1

TABAR Sylvie (procuration donnée à Hélène MARCHAL).

Les conseillers présents ont procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation de Madame Hélène MARCHAL en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I.	SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS	DE 2020/33
	Délibération rendue exécutoire par publication le 11/07/2020 et télétransmission au contrôle de légalité le 17/07/2020 Identifiant unique de l'acte : 034-213401383-20200710-DE_2020_038-DE	Nomenclature 5.6.4
Vote à bulletin secret Présents : 7 Représentés : 1 Votants : 8 Abstentions : Pour : Contre : La délibération est adoptée à l'unanimité		

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°2020-I-794 déterminant le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à élire ainsi que le mode de scrutin en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Danielle CHAROT et de Messieurs Antoine LEFEBVRE, Pierre-Joan BERNARD et Johann DELMAS. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué :

Une seule candidature enregistrée : M. Jean-Philippe OLLIER

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5

M. Jean-Philippe OLLIER a obtenu 8 (huit) voix.

M. Jean-Philippe OLLIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des 3 suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Mme Hélène MARCHAL
- Mme Cécile ARRUFAT
- M. Pierre-Joan BERNARD

Ont obtenu :

- Mme Hélène MARCHAL : 8 voix
- Mme Cécile ARRUFAT : 8 voix
- M. Pierre-Joan BERNARD : 8 voix

Mme Hélène MARCHAL ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mme Cécile ARRUFAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

M. Pierre-Joan BERNARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

II.	FIXATION DU LOYER DE LA MAISON SISE RUE DE LA TOUR	
	Délibération rendue exécutoire par publication le -- et télétransmission au contrôle de légalité le -- Identifiant unique de l'acte : --	Nomenclature

Le Maire rappelle que le logement communal situé au n°8 rue de la Tour est vacant mais que des travaux de rénovation sont nécessaires avant sa remise en location.

Il présente les premiers devis reçus pour la peinture et la pose d'un système de climatisation réversible.

Le conseil municipal souhaite mettre en concurrence d'autres fournisseurs pour ces travaux. Monsieur le Maire est chargé de faire établir les devis nécessaires.

Dans l'attente de ces informations, le prix du loyer sera fixé lors d'un prochain conseil municipal.

III.	QUESTIONS DIVERSES	
	Délibération rendue exécutoire par publication le -- et télétransmission au contrôle de légalité le -- Identifiant unique de l'acte : --	Nomenclature

* Pierre-Joan BERNARD donne le résultat de ses recherches pour la stérilisation des chats errants dans le village mais les différentes associations contactées n'ont pas encore répondu pour connaître leurs prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du vendredi 10 juillet 2020 est levée à 19h45.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES**Délibération n°2020/33 - Sénatoriales - Élection des délégués et des suppléants**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Jean-Philippe OLLIER	Maire	
Pierre-Joan BERNARD	Maire Adjoint 1	
Sylvie TABAR	Maire Adjoint 2	Représentée par Hélène MARCHAL
Franck DÉVÉ	Conseiller Municipal	Absent
Joël NOGUÉ	Conseiller Municipal	Absent
Bérandère LEFEBVRE	Conseillère Municipale	Absente
Danielle CHAROT	Conseillère municipale	
Johann DELMAS	Conseiller Municipal	
Antoine LEFEBVRE	Conseiller Municipal	
Hélène MARCHAL	Conseillère municipale	
Cécile ARRUFAT	Conseillère municipale	